

Couvertures commerciales

Nous vous proposons garanties et cautionnements



Ce qu'il faut savoir en un coup d'œil

En cas de **garantie** ou de **cautionnement**, le Credit Suisse s'engage à la place du débiteur ou du prestataire de service en tant que garant ou caution sur une créance (garantie de paiement) ou sur un engagement (garantie de prestation). Le Credit Suisse n'est pas dans l'obligation de fournir la prestation garantie à la place du donneur d'ordre. La banque n'est liée que par la promesse de verser un montant maximal défini par avance si les conditions requises en ce qui concerne la garantie/le cautionnement sont remplies. L'octroi d'une garantie /d'un cautionnement implique que le donneur d'ordre dispose d'une ligne de crédit convenue pour laquelle le Credit Suisse peut exiger une couverture adéquate.

Vos besoins

- En tant que **vendeur**, vous voulez vous couvrir avec un montant maximal défini à l'avance contre un éventuel refus de paiement de la part de l'acheteur
- En tant qu'**acheteur**, vous souhaitez limiter vos dommages à un montant maximal défini à l'avance en cas de livraison défectueuse.

Vos avantages

- **Expertise de longue date:** forts d'un savoir-faire acquis au cours de nombreuses années, les spécialistes du Credit Suisse sont en mesure d'apporter une contribution appréciable au bon déroulement de vos garanties de prestation et de paiement, et d'élaborer avec vous des solutions adaptées à vos besoins.
- **Excellents résultats:** le Credit Suisse a déjà été élu plusieurs fois «Best Trade Finance Bank» en Suisse.

- **Accès en ligne:** grâce à notre solution en ligne «Direct Trade Finance», vous pouvez transmettre vos ordres facilement et rapidement par Internet et connaître à tout moment l'état actuel de vos garanties.

Présentation des instruments

- La **garantie** est un engagement distinct, indépendant de l'obligation principale. Il n'est pas possible de faire valoir des exceptions provenant de la relation de base entre le donneur d'ordre et le bénéficiaire (destinataire de la garantie). En d'autres termes, le garant est tenu de payer à la première demande écrite du bénéficiaire (recours à la garantie bancaire), contre présentation de la confirmation mentionnée dans le document de garantie et des documents éventuellement prescrits. Différents types de garantie, principalement garantie de soumission, garantie de bonne exécution et garantie de restitution d'acompte, trouvent leur application dans les affaires d'exportation ou d'importation.
- Le **cautionnement**, défini dans le Code suisse des obligations (CO, art. 492 ss.), vise presque exclusivement à garantir les prétentions de créanciers suisses. Le cautionnement dépend intégralement de l'existence de l'obligation du débiteur principal (obligation accessoire). Le donneur d'ordre (débiteur) a la possibilité de faire valoir des exceptions (raisons du non-paiement) en relation avec la dette principale en communiquant celles-ci par écrit à la banque. La banque est à son tour tenue d'opposer au bénéficiaire (créancier) les exceptions que pourrait faire valoir le débiteur (CO, art. 502).

Vos coûts

Pour les risques de crédit et d'exécution, la prestation fournie, ainsi que les fonds propres mis à disposition, la banque facture une commission à son client. Son montant dépend du type de garantie/cautionnement, de la solvabilité du donneur d'ordre et de la couverture. La commission est généralement calculée par trimestre (tous les trois mois). Viennent s'y ajouter d'éventuels frais et le cas échéant, lorsqu'une banque intermédiaire doit être impliquée conformément à des prescriptions particulières ou spécifiques à un pays, des commissions et frais de ce correspondant.

Informations complémentaires

Vous trouverez de plus amples informations dans notre manuel «Crédits documentaires – Encaissements documentaires», que vous pouvez commander sur credit-suisse.com/entreprisesinternational

Vos interlocuteurs

Zurich

Crédits et encaissements documentaires
Téléphone + 41 (0)44 334 48 38
Téléphone 0800 880 885 (seulement pour la Suisse)
mailbox.dokumentargeschaeft@credit-suisse.com
Cautionnements et garanties
Téléphone + 41 (0)44 332 87 01
zurich.guarantees@credit-suisse.com

Genève

Crédits et encaissements documentaires
Téléphone + 41 (0)22 393 25 81
mailbox.tfsc-geneve@credit-suisse.com
Cautionnements et garanties
Téléphone + 41 (0)22 393 32 64
mailbox.tfsc-geneve@credit-suisse.com

Lugano

Téléphone + 41 (0)91 802 52 50
mailbox.tfsc-lugano@credit-suisse.com

CREDIT SUISSE (Suisse) SA

Case postale
CH-8070 Zurich

www.credit-suisse.com/entreprisesinternational

Les informations fournies constituent un support marketing. Elles ne doivent pas être interprétées comme un conseil financier ou autre fondé sur la situation personnelle du destinataire ni comme le résultat d'une analyse indépendante et objective. Les informations fournies dans le présent document ne sont pas juridiquement contraignantes et ne constituent ni une offre ni une incitation visant à la conclusion de quelque transaction financière que ce soit. Les informations fournies dans le présent document ont été élaborées par Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales (ci-après CS) avec le plus grand soin et en toute bonne foi. Les informations et les opinions exprimées dans le présent document reflètent celles du Credit Suisse au moment de la rédaction et sont sujettes à modification à tout moment sans préavis. Elles proviennent de sources considérées comme fiables. Le CS ne fournit aucune garantie quant au contenu et à l'exhaustivité de ces informations et décline toute responsabilité pour les pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations. Sauf mention contraire, les chiffres n'ont pas été vérifiés. Les informations fournies dans le présent document sont réservées au seul usage de son destinataire. Il est interdit d'envoyer, d'introduire ou de distribuer ces informations ou une copie de celles-ci aux Etats-Unis ou de les remettre à une personne US (au sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933, dans sa version amendée). La reproduction intégrale ou partielle du présent document sans l'accord écrit du CS est interdite. Copyright © 2016 Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales. Tous droits réservés.